

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 160

présenté par

Mme Michèle Delaunay, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 45

I. – À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« au 1° et au 4° du E »

les mots :

« aux 1°, 3° et 4° du présent E ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 35, substituer aux mots :

« au 2° et au 4° du E »

les mots :

« aux 2°, au 3° et au 4° du présent E ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 37, substituer aux mots :

« au 2° et au 4° du présent E »

les mots :

« aux 2°, 3° et 4° du présent E ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.